Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB136/31**
Cent trente-sixième session **5 décembre 2014**
Point 10.5 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle

Rapport du Secrétariat

1. Faisant suite à une demande du Conseil exécutif à sa cent trente-troisième session, le Secrétariat a établi le présent rapport de situation en vue de son examen par les organes directeurs en 2015, et a entrepris d'établir un rapport complet d'évaluation indépendante qu'il présentera en 2017.[1]

2. Dans sa résolution WHA61.21, la Soixante et Unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la Stratégie mondiale pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle et les parties du plan d'action[2] ayant fait l'objet d'un accord. Le Plan d'action final, tel qu'amendé, a été adopté à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé.[3]

3. Dans la résolution WHA62.16, le Directeur général est prié, entre autres dispositions, de procéder à un examen programmatique général de la Stratégie mondiale et du Plan d'action en 2014 pour présenter à l'Assemblée de la Santé en 2015, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, les réalisations, les défis à relever et les recommandations pour l'avenir. À sa cent trente-troisième session, le Conseil exécutif a approuvé la démarche proposée pour l'évaluation par le Secrétariat, y compris pour ce qui est de combiner l'évaluation et l'examen programmatique général.[1,4]

4. En vue de faciliter le processus conduisant à la présentation du rapport d'évaluation, le Secrétariat propose le calendrier suivant, lequel est conforme à la politique d'évaluation de l'OMS :[5]

a) Janvier 2015 : création du groupe de gestion de l'évaluation.

---

[1] Voir le procès-verbal de la cent trente-troisième session du Conseil exécutif, quatrième séance, section 1 (version anglaise du document EB133/2013/REC/1).

[2] Sur les composantes relatives aux mesures spécifiques et aux acteurs.

[3] Voir la résolution WHA62.16.

[4] Voir le document EB133/7.

[5] Voir la décision EB131(1) et le document EB131/2012/REC/1, annexe 2 ; voir également les procès-verbaux de la cent trente-troisième session du Conseil exécutif (Summary records), première séance, section 5, et deuxième séance, section 1.

b) Mars 2015 : achèvement et approbation du mandat de l'évaluation, et appel à candidatures pour les membres de l'équipe d'évaluation.

c) Juin 2015 : choix des membres de l'équipe d'évaluation et mise au point définitive des contrats.

d) Août 2015 : remise d'un premier rapport présentant le plan d'action, le calendrier et le mandat.

e) Septembre 2015 à septembre 2016 : conduite de l'exercice d'évaluation et suivi de ses conclusions.

f) Janvier 2016 et mai 2016 : présentation au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé des progrès accomplis dans l'évaluation.

g) Octobre 2016 : examen et mise au point définitive du rapport d'évaluation.

h) Janvier 2017 et mai 2017 : présentation du rapport au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé, respectivement.

5. Le Secrétariat veillera à la participation de toutes les parties prenantes concernées tout au long du processus d'évaluation.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

6. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport et à approuver le calendrier proposé de l'évaluation, lequel figure au paragraphe 4.

= = =